

# WOLFGANTZEN et son HISTOIRE

## Péripiéties dans l'administration des communes

### La nomination des maires et adjoints

Lors de la constitution du 13 décembre 1799, le suffrage universel est établi ainsi que la citoyenneté française, pour tout homme né et résidant en France, âgé de la majorité de 21 ans révolus. L'âge passera à 20 ans par décret du 17 janvier 1806.

La loi électorale de 1815 dit que pour être éligible il faut être âgé de plus de 40 ans, verser un cens de 1000 francs.

Le 5 février 1817, la loi prévoit:

Sont admis à voter que les citoyens âgés de plus de trente ans et payant 300 francs de contributions directes.

### Les lois électorales successives

Jusqu'à la 2<sup>ème</sup> République, le droit de vote est réservé aux plus riches sous prétexte que : **Seuls les propriétaires sont capables de défendre l'ordre, les pauvres étant analphabètes.**

En 1830, Charles X reprend les mêmes conditions que celles des lois électorales de 1815 et 1817.

Le 31 juillet 1830 Charles X abdique, Louis Philippe devient Roi des Français le 9 août de la même année.

La loi électorale du 19 avril 1831 prévoit de nouvelles dispositions, à savoir:

Les conseillers municipaux sont élus par les habitants les plus fortunés ou les notables de chaque commune. Le maire restant désigné par le préfet parmi les conseillers municipaux élus.

*Elle réaffirme que les fonctions de maire, d'adjoint et de membre du corps municipal sont essentiellement gratuites et ne donnaient lieu à aucune indemnité ni frais de représentation.*

Pour être électeur l'âge est abaissé à 25 ans et le cens est fixé à 200 francs. Pour être éligible ; l'âge est abaissé à 30 ans et le cens fixé à 300 francs.

Sous Louis Napoléon, le 2 mai 1848, a été proclamé le suffrage universel et direct sans les moindres conditions de ressources (fin du cens) mais toujours réservé aux hommes exclusivement. La majorité est fixée à 21 ans et à 25 ans pour être éligible.

En plus est dit que **le vote est censé être secret.**

**La France est ainsi le premier état au monde à l'avoir institué.**

Les conditions ne changèrent pratiquement plus jusqu'au

17 août 1945 où le droit de vote est donné aux militaires de carrière. Le surnom de «*La grande muette*» que l'on avait donnée à l'armée disparaît donc en 1945. Nous reparlerons de cela le moment venu.

Lors de la mise en place d'un nouveau maire et son adjoint ceux-ci devaient indiquer leur fortune dès 1809 (enrichissement personnel).

Pendant l'installation de la nouvelle municipalité, le maire et l'adjoint, ont dû prêter serment. Le texte avait la teneur suivante:

**« Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur »**

### A Wolfgantzen comment cela se passait-il ?

Depuis 1809, tous les conseillers sont agriculteurs (sauf Nicholas Kosmann, lieutenant-colonel en retraite) et en 1848 apparaît André Husser fils de Jacques qui est cabaretier.

Le premier maire de la nouvelle administration est nommé le 29 janvier 1809, Jean-Michel Fuchs, né le 29 septembre 1754 (56 ans) laboureur, marié, 8 enfants, fortune : 100 000 francs. Déjà maire mis en place sous la Révolution, celui-ci est destitué en septembre 1810.

Son adjoint était Antoine Heitzler né le 2 juin 1747, laboureur, veuf, fortune 4 000 francs. Celui-ci est confirmé dans sa fonction d'adjoint en 1816 et reste en place jusqu'en 1821.

Le 10 septembre 1810 François-Xavier Maechtlin est nommé maire mais pour raison de santé démissionne en juin 1813. Il décède le 17 mars 1814 à l'âge de 35 ans.

Michel Weymann succède à F.X. Maechtlin le 19 juillet 1813. Né le 19 février 1770, cultivateur, marié, 3 enfants, fortune 300 francs.

Le 20 novembre 1816, Nicholas Zénobé Kosmann, Lieutenant-Colonel en retraite est nommé maire. Né le 9 août 1770 il était marié et père de 4 enfants. Le 15 avril 1821 il a été confirmé dans ses fonctions.

Le maire Kosmann avait comme adjoint Antoine Heitzler qui reste en place jusqu'en 1821. Après 12 années en poste, celui-ci fut remplacé le 17 avril par Michel Weymann ancien maire (1813-1816). Celui-ci étant au courant des affaires, faisait souvent opposition. Il a été suspendu par arrêté préfectoral le 30 août 1830. Ce même jour a été nommé Jonas (Jean) Husser né le 15 mai 1790, cultivateur, marié père de 2 enfants.

## 1831: L'élection du Maire

Dès 1831 des élections étaient organisées. Le 21 mars, une nouvelle loi municipale accorde le droit de vote dans les petites communes au *dixième de la population, parmi les habitants payant le plus d'impôts*. Toutefois, le pouvoir conserve la nomination des maires et des adjoints

Le renouvellement des conseillers se faisait par moitié tous les 3 ans mais, les élections anticipées étaient fréquentes suite à la démission du maire ou sa destitution.

En ce qui concerne notre village, le nombre de suffrages obtenu pour l'élection allait de 24 à 32 voix. A cette époque la population devait être de 340 habitants, divisé par dix, cela représente 34 votants, choisis parmi les chefs de familles.

Le 2 mai 1848 le suffrage universel est institué mais réservé au genre masculin (Jusqu' en 1944). Les habitants étaient de ce fait directement associés à la vie politique.

Le 2 février 1852, l'âge pour le droit de vote a été mis à 21 ans, le nouvel électeur devait justifier de 6 mois de résidence dans la localité. Le nombre de voix lors des élections municipales passe de 68 à 92 voix.

## Notations des maires et des adjoints

A partir de 1831, les registres de la Préfecture font apparaître des notations relatives à l'aptitude d'être maire ou adjoint:

*"capable - très capable -à changer -à reconduire ...."*

**Ces notations ont dû être faites par les maires cantonaux, c'est ainsi que Leroy maire de Neuf-Brisach mis l'annotation lors de la réélection de Nicholas Kosmann:**

***"Maire et adjoint à conserver".***

**Réélu avec 24 suffrages et son adjoint Jean Husser, cultivateur a obtenu 20 suffrages.**

Lors du renouvellement de la moitié sortante en 1834 le maire Kosmann est confirmé dans ses fonctions par 24 voix , est élu adjoint, François Xavier Maechtlin (fils) alors âgé de 22 ans.

Nicholas Kosmann est reconduit dans ses fonctions une quatrième fois le 26 juillet 1840 mais celui-ci démissionne le 26 septembre 1841.

Le 6 octobre 1841, le jeune François Xavier Maechtlin est élu maire à 29 ans, son adjoint était Michel Weymann (père) âgé de 71 ans, les deux avec 25 suffrages.

Lors du renouvellement du 2 juillet 1843 la municipalité en place a été réélu par 32 suffrages.

## Une démission mouvementée

Lors de l'élection générale en date du 30 juillet 1848, le maire sortant François Xavier Maechtlin, âgé de 36 ans a obtenu 91 suffrages, son adjoint Joseph Heymann 42 ans est élu avec 79 voix.

**Le 6 octobre 1849 le maire François Xavier Maechtlin présente sa démission au Préfet.**

**Raisons invoquées: *Entrave dans l'exercice de ses fonctions de la part de quelques conseillers.***

Une députation de la commune est allée trouver le juge de paix de Neuf-Brisach lui demandant de ne pas accepter cette démission : *« la commune ne pourrait-être dans de meilleures mains sous tous les rapports »*.

Réponse du Préfet au maire : *« En pareille circonstance, il n'est pas raisonnable d'abandonner les affaires, j'y vois au contraire des motifs de persister avec énergie »*.

François Xavier reprend donc son poste de maire.

En 1855 d'autres problèmes apparaissent au sein du conseil municipal. Le 2 juin 1855, avant les élections, le maire Maechtlin envoie une lettre au Préfet, lui demandant de nommer Michel Hemmerlin adjoint car: *«Le sieur Joseph Heymann, son adjoint actuel fait presque toujours de l'opposition et par là, met souvent des entraves à la bonne marche de l'administration »*.

Lors de ces élections générales, François Xavier Maechtlin alors âgé de 43 ans est noté : *aptitude très capable*. Il a été réélu avec comme adjoint Michel Hemmerlin avec 59 suffrages.

En 1866, c'est l'adjoint Michel Hemmerlé qui démissionne, motif :

Après avoir proposé un supplément de 50 francs aux appointements de l'instituteur protestant, le conseil ayant refusé, il a jugé convenable de donner sa démission, mais il reste membre du conseil municipal.

Il sera remplacé à ce poste par Jean-Baptiste Dentz. Le 9 juin 1866 celui-ci a fait serment dont la teneur était toujours à cette époque :

***« Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur »***

L'empereur étant Napoléon III.

Jean-Baptiste Dentz était lieutenant des douanes en retraite, marié et père de 8 enfants.

François Xavier Maechtlin fils est resté maire jusqu'en 1878 soit pendant 37 ans, après avoir été adjoint en 1834 à l'âge de 22 ans.

En 1872 François Xavier Maechtlin est élu au conseil cantonal (actuellement conseil général).